



Salaire minimal syntec pour un ingénieur

Par Visiteur

Bonjour

Je suis ingénieur et mon entreprise dépend du Syntec. Je suis donc IC et sur mes fiches de paie, il est indiqué que mon échelon est 3.1 et mon indice 400.

Le calcul du salaire minimum pour un IC se fait en multipliant l'indice par la valeur du point ce qui donne un salaire minimal de 7600 euros bruts environ. Mon salaire est de 3900 euros bruts ...

Mais il semble qu'en étant IC je ne puisse pas avoir un indice de 400 mais plutôt un indice de 170.

Qu'est ce qui doit prévaloir ? Le fait que mon salaire est inférieur au minimum calculé à partir de mon indice ou le fait que mon indice ne corresponde pas à mon statut d'IC ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais il semble qu'en étant IC je ne puisse pas avoir un indice de 400 mais plutôt un indice de 170.

Qu'est ce qui doit prévaloir ? Le fait que mon salaire est inférieur au minimum calculé à partir de mon indice ou le fait que mon indice ne corresponde pas à mon statut d'IC ?

Compte tenu du fait qu'effectivement, un ingénieur ne peut accéder à un indice de 400 mais seulement à un indice de 270, il est probable que le juge tire de l'erreur de votre fiche de paie l'existence d'une erreur matérielle n'engageant pas l'employeur.

En pareille cas, le juge va déterminer votre coefficient en fonction de votre ancienneté et vos fonctions. Après quoi, ce n'est que si le salaire conventionnel est supérieur à 3900 euros, que le juge pourrait trancher en votre faveur.

En bref, cela semble tout de même peu probable compte tenu des éléments factuels que vous m'avez fournis.

Très cordialement.